
EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

432

N° 607 DU 1 JUILLET 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206



COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-JAN-ROMPNEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4182080284 - 2-07-1994 01:39

TO: 7 MP408
7 MT406
7 MU400
SUBJECT: "Enc 1:607
TELEX607"

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	Hds
DEVT.	of
ECO/FIN.	Sections
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
G.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne .

I. COMMISSION

1. CONSEIL EUROPEEN DE CORFOU
 - A) EVALUATION PAR LA COMMISSION
 - B) SUITES A DONNER
 - C) EMPLOYMENT
2. SUCCESSION DES ENTREPRISES : DOCUMENT D'ORIENTATION
3. COOPERATION TRANSNATIONALE/PME / "PARTNERSHIP 94" (BERLIN, 30 JUIN ET 1ER JUILLET)
4. DROITS D'ACCISES : PRODUITS PETROLIERS, TABACS ET ALCOOLS
5. COORDINATION SUR LES ASSURANCES : ENTREE EN VIGUEUR DES TROISIEMES DIRECTIVES
6. INFORMATION POLICY : USER'S ADVISORY COUNCIL (UAC)
7. EQUAL PAY
8. ACP : RHUM
9. FINLAND : MR PALEOKRASSAS' VISIT (27 JUNE)
10. FINLAND : VISIT OF VICE-PRESIDENT CHRISTOPHERSEN (HELSINKI, 20-21 JUIN)
11. COLOMBIE : VISITE DU VICE-PRESIDENT MARIN (14-17 JUIN)
12. HUMANITARIAN AID : ANNUAL REPORT 1993
13. AIDES HUMANITAIRES : CUBA - BELARUS - RWANDA - BURUNDI - TANZANIE - ZAIRE - OUGANDA - IRAK - SOMALIE
14. SIGNATURES DE CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT
15. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "INDUSTRIE" (LUXEMBOURG, 22 JUIN)
2. CONSEIL "RECHERCHE" (LUXEMBOURG, 27 JUIN)
3. CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL DE L'UNION
4. DECLARATIONS PESC
5. PREVISIONS

III. COUR DE JUSTICE

1. FYROM : ORDONNANCE DE LA COUR

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. PRET BEI : MAROC

- 3 -

I. COMMISSION

1. CONSEIL EUROPEEN DE CORFOU

A) Evaluation par la Commission

Lors de la conférence de presse finale à Corfou, le Président DELORS a fait un bilan de la Présidence grecque disant notamment que : "La Présidence a mené à bien, au cours de ces six mois, les négociations d'élargissement à quatre pays, les accords de partenariat avec la Russie et l'Ukraine alors qu'en décembre de grands obstacles subsistaient. Elle a aussi poursuivi l'application de la deuxième phase de l'Union Economique et Monétaire et progressé dans de nombreux domaines".

Quant au Livre Blanc, les discussions de Corfou ont démontré qu'il reste le cadre bien vivant pour la réflexion et pour l'action pour renforcer la compétitivité en Europe, mettre en oeuvre un modèle de développement plus riche en emplois sans mettre en cause notre protection sociale et la philosophie de notre modèle de société. Il y a dans les conclusions de Corfou tous les éléments qui permettent de continuer :

- un engagement sur une liste prioritaire d'infrastructures de transport,
- la prise en compte de la société de l'information (avec la proposition de la Commission qu'un seul Ministre soit chargé de coordonner dans chaque Etat membre),
- une grande priorité accordée aux PME,
- des initiatives dans le domaine de l'emploi.

Le Livre Blanc est donc bien vivant pour aider à adapter les économies européennes aux besoins internes de l'Union et aux exigences externes.

Parlant des nombreux textes de politique étrangère, M. DELORS a souligné "une position commune et stratégique pour renforcer les efforts de sûreté nucléaire". L'Union européenne proposera aussi à Naples la fermeture totale de Tchernobyl.

M. PAPANDREOU a insisté pour sa part sur les signatures des Actes d'adhésion avec les quatre pays adhérents et de l'accord de partenariat avec la Russie, sur le Livre Blanc, "notre code de conduite pour l'avenir" sur les quatre projets prioritaires qui intéressent la Grèce, ainsi que sur le fait que pour la première fois il est admis que tout nouvel élargissement devra inclure Chypre et Malte.

M. PANGALOS a souligné les textes politiques : développement des relations avec les pays méditerranéens (avec la proposition d'une conférence entre l'Union européenne et ces pays, le support à l'effort de paix du Moyen-orient, le Texte sur les Etats baltes qui demande le départ des troupes russes avant le 31 août, des textes sur les droits de l'homme, sur le génocide au Rwanda et sur l'Afrique Australe. Enfin, des décisions concrètes sur l'Ukraine pour contribuer à la fermeture totale et définitive de Tchernobyl, ainsi que des textes sur l'Amérique latine (renforcement des relations avec le Mexique et Mercosur), le renouvellement du Traité de non prolifération nucléaire et sur la Bosnie.

Enfin sur la question de la FYROM, M. DELORS a dit : "les Ministres des Affaires étrangères nous ont rappelé que la Commission était là pour appliquer le Traité. Ne pas l'appliquer en l'occurrence aurait été une position politique".

Lors de sa conférence de presse, Sir Leon BRITTAN a expliqué l'importance de l'accord de partenariat et de coopération que l'Union vient de signer avec la Russie.

- 4 -

Il a rappelé les principaux éléments du contenu de cet accord en mettant l'accent notamment sur le fait que l'accord en question ne constitue qu'un cadre qui reste à développer en fonction des progrès réels à réaliser sur le plan économique, commercial et politique. Il a qualifié l'accord de partenariat avec la Russie comme un pas qualitatif en avant qui devrait être apprécié au même titre que l'accord sur la Charte de l'énergie conclu récemment avec les différents partenaires européens, y compris la Russie.

B) Suites à donner

Au cours de la réunion hebdomadaire de la Commission, le Président DELORS a informé la Commission du déroulement des travaux du Conseil européen. Il a souligné les impulsions données par celui-ci à la mise en oeuvre du Livre blanc, notamment sur les six points qu'il a présentés. Il a indiqué que la Commission doit être en mesure d'exploiter le résultat obtenu. Il conviendra notamment d'appliquer le plus rapidement possible le programme intégré en faveur des PME et d'examiner la proposition portugaise sur le développement local. Suite aux conclusions favorables sur la coordination des politiques de recherche, des initiatives devront être prises pour favoriser cette coordination. L'approfondissement du Marché intérieur devra être poursuivi, notamment dans les domaines qui y échappent en partie comme l'énergie et les télécommunications. L'examen des actions en faveur de l'emploi devra conduire à l'établissement de propositions pour la réunion du Conseil européen d'Essen. Pour ce qui concerne les réseaux transeuropéens, le groupe présidé par M. CHRISTOPHERSEN poursuivra son travail et des tables rondes devront être organisées par la Commission sur les projets prioritaires. Pour la société de l'information enfin, il conviendra de réunir rapidement les ministres qui seront désignés dans chaque gouvernement pour assurer la coordination des activités.

Le Président DELORS a évoqué également les discussions qui ont eu lieu sur la mise en oeuvre des dispositions du Traité consacrées à la Justice et aux Affaires intérieures et sur la préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996, ainsi que sur la désignation du prochain Président de la Commission.

M. van den BROEK a informé la Commission des différents points examinés dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité commune : relations avec les pays d'Europe centrale et orientale, avec les pays de la Méditerranée, élargissements futurs, Pacte de stabilité, situation au Moyen-Orient et dans l'ex-Yougoslavie.

C) Employment

Speaking in Dublin to the Irish-Australian Business Association on 1 July, Mr FLYNN pointed out that the Corfu Summit identified several areas where substantial further efforts on employment are necessary :

- a more systematic approach to continuous and life-time training;
- further reduction of non-wage costs;
- removal of obstacles to part-time jobs and promotion of new forms of work organisation;
- the need to exploit new areas of job creation linked to the quality of life and environment protection;
- facilitation of the transition from school to work.

- 5 -

The Commissioner concluded by urging that more concrete steps be taken to tackle unemployment before the next report to the Essen Summit : "Our mid-year report card says 'tried quite hard but could do better. Team spirit needs to be developed' !"

2. SUCCESSION DES ENTREPRISES : DOCUMENT D'ORIENTATION

La Commission a adopté une Communication exposant les principaux problèmes que rencontrent les entrepreneurs lors de la succession des entreprises, et examine les différentes solutions possibles dans le but d'assurer la continuité des entreprises et des emplois qui y sont attachés.

Au terme d'une consultation auprès de tous les milieux intéressés, la Commission proposera aux Etats membres les mesures qu'elle considère nécessaire pour faciliter la transmission des entreprises en améliorant leur environnement juridique et fiscal.

Cette Communication s'inscrit dans le cadre du Programme intégré en faveur des PME et de l'artisanat adopté par la Commission le 25 mai dernier.

Des milliers d'entreprises, et principalement des PME, disparaissent chaque année parce qu'elles n'ont pu surmonter les difficultés liées à leur transmission. Ainsi, on estime que près de 10% des dépôts de bilan dans la Communauté ont pour origine une succession mal gérée, mettant en cause au moins 30 000 entreprises et 300 000 emplois par an.

La Commission a identifié un nombre de solutions de nature fiscale et juridique existantes dans les Etats membres qui lui semblent être les meilleures pratiques pour faciliter la transmission d'une entreprise et qui pourraient donc être reprises partout dans la Communauté.

Ces mesures pourraient viser, par exemple

- encourager l'entrepreneur à préparer sa succession de son vivant,
- adapter le traitement fiscal de la succession à la nécessité d'assurer la survie de l'entreprise,
- éviter la double imposition internationale en cas de succession transfrontalière (v. C(94)1491).

3. COOPERATION TRANSNATIONALE/PME : "PARTNERSHIP-94" (BERLIN, 30 JUIN ET 1ER JUILLET)

Les 30 juin et 1er juillet, la Commission organisera la 2ème Conférence annuelle de la coopération entre entreprises "PARTNERSHIP 94".

Cette conférence réunira plus de 500 participants représentant les organismes membres des réseaux et programmes communautaires de coopération entre PME (BC-NET, BRE, EUROPARTENARIAT, INTERPSE, SOUS-TRAITANCE). Il s'agit là des principales organisations au contact des petites et moyennes entreprises (chambres de commerce et d'industrie, organisations professionnelles, consultants d'entreprise, banques, etc.) dans l'Union européenne, ainsi que dans un nombre important et croissant de pays tiers.

La Conférence permettra d'une part de présenter le nouveau programme intégré en faveur des PME européennes, récemment adopté par la Commission et d'autre part de faire le point sur la coopération entre entreprises - élément crucial pour la compétitivité, et donc la croissance des PME européennes - et sur les pistes possibles pour l'améliorer et l'approfondir afin de faire face aux nouveaux défis de la globalisation.

- 6 -

Lors de "PARTNERSHIP 94" une présentation de grandes manifestations de partenariat économique tant au niveau de l'Union européenne qu'international sera également faite. Parmi celles-ci l'EUROPARTENARIAT 94", qui se tiendra à Bilbao (Espagne) en novembre 94 et la manifestation "PARTENARIAT Europe/Moyen-Orient" (Le Caire, Egypte, décembre 1994).

4. DROITS D'ACCISES : PRODUITS PETROLIERS, TABACS ET ALCOOLS

La Commission a adopté une nouvelle proposition de simplification de certains aspects du régime des droits d'accises dans l'Union européenne qui facilite la circulation des produits concernés (tabacs, alcools, huiles minérales) et précise la définition des produits pétroliers.

"Cette simplification répond à une demande précise des entreprises de ce secteur, a souligné Mme SCRIVENER, elle devrait leur permettre un allègement des procédures actuelles, en particulier pour les petites et moyennes entreprises".

L'objectif de cette proposition de directive est d'apporter des assouplissements, en faveur des opérateurs économiques surtout les PME comme :

- la dispense du dépôt d'une garantie en matière de circulation intra-communautaire pour les entrepositaires agréés en fonction du mode de transport utilisé ou lorsque le montant des droits en jeu présente une faible valeur;
- les conditions dans lesquelles l'expéditeur en huiles minérales peut ne pas compléter la case du document d'accompagnement relative au destinataire, lorsque celui-ci n'est pas connu au départ.

D'autres mesures de simplification visant également à réduire les charges administratives des entreprises ont été introduites. Elles portant notamment sur l'utilisation du document d'accompagnement simplifié en matière d'accises lors de ce qu'on appelle le "cabotage".

5. COORDINATION SUR LES ASSURANCES : ENTREE EN VIGUEUR DES TROISIEMES DIRECTIVES

Le 1 juillet constitue une étape essentielle pour l'achèvement du marché intérieur : les directives qui introduisent le "passeport européen" permettant aux entreprises d'assurance d'exercer leur activité partout dans la Communauté entrent en vigueur.

A cette occasion M. VANNI d'ARCHIRAFI a déclaré : "Malheureusement nous devons constater que les délais de transposition n'ont pas été respectés par tous les Etats membres et que des difficultés pratiques et des problèmes particuliers peuvent se poser à cause de l'absence de transposition simultanée, malgré le fait que les directives sont en vigueur et qu'elles doivent donc s'appliquer. La Commission entend dès maintenant utiliser tous les moyens à sa disposition, et notamment la procédure de manquement prévue à l'article 169 du Traité de l'Union, pour que tous les Etats soient à même d'appliquer le plus rapidement possible ces directives".

Les Troisièmes Directives introduisent dans l'assurance les système de l'agrément et du contrôle uniques des entreprises par l'Etat membre d'origine. Cette même démarche est également à la base des dispositions communautaires dans le secteur bancaire et dans celui des services d'investissement.

Les Directives permettent aux preneurs d'assurance d'accéder à toutes les polices d'assurance offertes dans l'Union.

A partir du 1er juillet les assureurs pourront librement fixer les tarifs qu'ils souhaitent pratiquer dans le marché unique.

- 7 -

6. INFORMATION POLICY : USER'S ADVISORY COUNCIL (UAC)

The Commission has approved the list of 18 Presidents of organisations and 18 individual personalities who will be invited to become members of the UAC.

Commissioner PINHEIRO underlines that the User's Advisory Council will play a key role in the implementation of the new Commission information strategy by creating a new form of dialogue with the main users - institutional or individual - of the information put out by the Commission. The rules and conditions are set out so as to ensure that the UAC operates as a genuinely independant forum, where all opinions can be expressed. The first meeting will take place very soon.

The organisations selected will be represented by their chairman or a substitute for the chairman. The individuals are designated and personam and selected from among nationals of the Member states who by reason of their independance, competence and personal prestige can make an effective contribution.

The mandate of each member will last four years. In case of resignation or termination of membership of the organisation represented, a procedure for replacement has been foreseen.

The User's Advisory Council will advice the Commission on all matters relating to the Commission's information and communication policy either on the request of the Commission or on its own initiative.

7. EQUAL PAY

The Commission has adopted a Memorandum on Equal Pay for Work of Equal Value. Mr FLYNN welcomed the adoption of the document and said "I hope this will contribute to making equal pay for women and men a reality, not just a legal right".

The Memorandum points out that while all member States have incorporated the fundamental principle of equal pay into their national legislation, there has been little effective progress on achieving it in practice.

The overall pay gap between women and men in the Community is still wide and in some cases, still widening. (Non-manual female employees in Britain for instance, earn only 54.2% of the monthly rate that men command. Women in Denmark fare better, earning up to 84.5% of the monthly male rate).

Part of the problem is that a majority of women are still engaged in so-called "women's work". Job evaluation schemes are often biased against them too. Developing non-discriminatory job evaluation schemes is an essential step in making equal pay a reality.

The Commission calls for action beyond the purely legal to improve matters. It says equal pay is an essential component of a society where jobs really are open to all. Mr FLYNN underlined some practical suggestions, contained in the Memorandum :

- Improving data on women and pay;
- Improving information about the law;
- Improving training;
- A Code of Practice.

8. ACP : RHUM

La Commission a approuvé une proposition de règlement portant ouverture et mode de gestion d'un contingent tarifaire pour le rhum, le tafia et l'arak originaires des Etats ACP. Elle a demandé aux services d'accélérer la présentation des deux rapports qu'elle est tenue de faire dans le secteur du rhum (celui lié à la perspective du

- 8 -

décontingemment dans le cadre du protocole n° 6 annexé à la Convention de Lomé et celui à établir dans le cadre du suivi du programme POSEIDOM), afin qu'elle puisse formuler rapidement une politique cohérente prenant en compte l'ensemble des aspects du dossier Rhum.

9. FINLAND : MR PALEOKRASSAS' VISIT (27 JUNE)

Mr PALEOKRASSAS visited Finland where he addressed the 32nd Annual Congress of the Association of European Journalists.

In his speech, he highlighted the European perspectives in the field of environmental policies. More specifically, he enlarged on the White Paper's new development model with respect to the taxation of environmental matters, human labour and capital. Furthermore, Mr PALEOKRASSAS elaborated on the environmental state of affairs in the urban areas. He concluded by stressing that it was high time that the myth of environmental solutions running counter to economic development, be dispelled.

The Commissioner also gave a press conference with respect to which he referred to one of the Corfu Summit conclusions on the role of the new Member States in environmental matters and social protection, transparency and open government.

10. FINLAND : VISIT OF VICE-PRESIDENT CHRISTOPHERSEN (HELSINKI, 20-21 JUNE)

The main purpose of Mr CHRISTOPHERSEN's visit was to represent the Commission at the traditional annual meeting between the Commission and EFTA Ministers, and to address the parallel meeting of the EEA Consultative Committee. Mr CHRISTOPHERSEN gave a joint press conference with Mr SALONAINEN in connection with the Commission/EFTA Ministerial Meeting.

While in Helsinki, Mr CHRISTOPHERSEN also had meetings with Foreign Minister HAAVISTO and Trade and Industry Minister KAARIAINEN, Foreign Trade Minister SALOLAINEN hosted a dinner in Mr CHRISTOPHERSEN's honour, and Mrs HAMALAINEN (Governor of the Bank of Finland) hosted a luncheon, also attended by Finance Minister VIIANEN.

The main subjects covered in Mr CHRISTOPHERSEN's conversations with the Finnish Ministers were :

- latest political developments in Finland;
- practical arrangements for Corfu, in particular as regards Finance Ministers;
- domestic administrative implications of **Finnish participation in EU decision-making**;
- **follow-up to Commission White Paper** on Growth, Competitiveness and Employment.

11. COLOMBIE : VISITE DU VICE-PRESIDENT MARIN (14-17 JUIN)

M. MARIN a participé à Cartagène en qualité d'observateur au 4ème Sommet des Présidents et Chefs de gouvernement ibéro-américains (14-15 juin) et a entrepris les 2 jours suivants, à Bogota, à l'invitation du gouvernement colombien, une visite officielle dans ce pays.

- 9 -

- a) Pendant son séjour à Cartagène, le Vice-Président a eu des entretiens avec plusieurs Présidents ibéro-américains durant lesquels il a pu échanger des idées sur le thème de l'intégration et de la coopération. M. MARIN a indiqué que cette réunion devrait servir à "renforcer les relations entre les pays latino-américains et ne pas être utilisée pour mettre à l'écart l'un d'eux". Il a aussi expliqué sa proposition de parvenir à mettre en place des accords plus étroits permettant de renforcer les relations politiques, économiques et commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Dans le cadre de ce sommet, M. MARIN a présidé, en compagnie de Mme Ana Milena de GAVIRIA, épouse du Président, au lancement officiel du programme pilote "Amérique latine contre le cancer", programme qui prévoit une contribution communautaire de 880.000 Ecus et qui est destiné, à titre de programme pilote, à la Colombie, au Costa Rica et au Paraguay. Le but du programme est de sensibiliser la population de ces 3 pays sur cette maladie à travers des campagnes d'information et de recommandations, de manière à adopter des stratégies préventives et de détection précoce de la maladie.
- b) M. MARIN, pendant sa visite officielle à Bogota, a eu un entretien avec le Président de la République, M. César GAVIRIA TRUJILLO, avec le Ministre du Commerce extérieur, M. Juan Manuel SANTOS CALDERON et avec le Ministre des Relations extérieures, Mme Noemi SANIN DE RUBIO. M. MARIN a informé le gouvernement colombien de la décision unanime de la Commission de présenter au Conseil de l'Union européenne un règlement portant sur la réconduction du système des préférences généralisées pour 10 ans qui inclut tous les pays du Groupe andin et Panama, de manière à aider ces pays dans leurs efforts de lutte contre la drogue. Le Ministre des Relations extérieures a demandé à M. MARIN une assistance technique pour aider le Pacte Andin à une réforme constitutionnelle et administrative. Le Vice-Président a pris note en indiquant que la Commission apportera toute la coopération "pour faire du Pacte Andin un espace plus grand et plus intégré". De même, M. MARIN a signé avec Mme SANIN une convention de financement pour le projet de relocalisation d'habitations à Tumaco sur la côte pacifique, portant sur une contribution communautaire de 7,83 Mécus et qui bénéficiera à 2.500 familles vivant dans des zones à haut risque. Durant sa visite officielle, M. MARIN a eu une rencontre avec un important groupe de chefs d'entreprises colombiens, rencontre au cours de laquelle il a procédé à l'acte d'installation de l'Eurocentre de coopération entre entreprises du programme AL-INVEST.
- M. MARIN a été décoré par le Président de la République de la Colombie qui lui a conféré l'Ordre de Boyaca (grande croix). Le Vice-Président a conclu sa visite en disant que "l'Union européenne continuera à appuyer le peuple colombien dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, contre la drogue et à stimuler sa croissance économique. Le tout dans un climat de respect réciproque et de défense des droits de l'homme".

- 10 -

12. HUMANITARIAN AID : ANNUAL REPORT 1993

ECHO has just brought out an illustrated brochure on Humanitarian Aid for 1993 (its first full year of activity), which is available in English, French, Spanish and German.

The contents cover key interventions around the world in Former Yugoslavia, Former USSR, Africa, the Middle East, Asia and Latin America as well as cooperation with international organizations, disaster preparedness and aid under PHARE and TACIS. Help for refugees, displaced populations and returnees as well as vocational training is also covered. There is an introduction by V.-P. MARIN

Copies are available from: ECHO (telephone : 295.44.00; Fax 295.45.72).

13. AIDES HUMANITAIRES : CUBA - BELARUS - RWANDA - BURUNDI, TANZANIE - ZAIRE - OUGANDA - IRAK - SOMALIE

La Commission vient de décider les aides suivantes :

- **CUBA** : 9.994.500 ECU (environ 11.530.000 USD) en faveur de la population cubaine suivant les conclusions d'une mission technique effectuée sur place pour le compte de la Commission.
Les conclusions de la mission technique de la Commission coïncident avec celles de la mission du Conseil des Ambassadeurs américains qui a visité Cuba du 6 au 11 avril. Un rapport des Chefs de mission de l'Union européenne à Cuba de mars 1994 recommande également que l'Union européenne se montre prête à apporter une aide humanitaire à la population cubaine.
La présente aide comporte les volets suivants :
 - 1.939.000 ECU pour l'achat et la distribution de médicaments,
 - 3.630.000 ECU pour la fourniture de l'équipement hospitalier léger,
 - 550.000 ECU pour l'assainissement de l'eau pour consommation humaine,
 - Une aide alimentaire de 3.375.000 ECU pour l'achat et la distribution des denrées alimentaires.

- **BELARUS** : 560.000 ECU d'aide médicale pour le Centre de Chirurgie pour enfants de la Clinique n°1 de Minsk, où sont amenés les enfants de la république de Bélarus qui doivent subir une intervention chirurgicale dont beaucoup suite à l'accident nucléaire de Chernobyl.

- **RWANDA-BURUNDI-TANZANIE-ZAIRE-OUGANDA** : 19 MECU en faveur des populations rwandaises et burundaises touchées par le conflit rwandais. L'aide, dont la coordination des opérations a été confiée au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, fait partie du plan global. Les secours, d'une durée de 3 mois, prévoient la fourniture de biens et de services de première nécessité, les denrées alimentaires étant distribuées depuis le début de la crise par le PAM.

- **IRAK** : 4.690.000 ECU pour le nord du pays et en particulier les Kurdes.

- **SOMALIE** : 1.618.546 ECU pour quatre projets médico-nutritionnels et sanitaires à Mogadiscio et en Somalie du sud.

- 11 -

14. SIGNATURES DE CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT

Au nom de la Commission, M. Santiago GOMEZ-REINO, Directeur de ECHO a procédé à la signature du Contrat-Cadre de Partenariat avec les ONG de l'humanitaire Enfants du Monde-Droits de l'Homme (FR), InterSOS (IT) et Arbeiter-Samariter-Bund (RFA). 132 ONG et organisations internationales ont a présent signé le Contrat-Cadre de Partenariat.

15. PREVISIONS

Suivant la tradition bien établi depuis plusieurs années, la Commission, au début de chaque nouvelle présidence du Conseil, tiendra une réunion commune avec le gouvernement qui assure cette présidence. Pour cette raison la Commission sous la présidence de M. DELORS se réunira à Bonn le 5 juillet avec le gouvernement allemand présidé par le Chancelier KOHL.

La réunion permettra aux deux parties d'exposer et de coordonner leurs programmes pour les prochains six mois et d'établir des contacts entre les Membres de la Commission avec les différents Ministres allemands.

Au cours de sa réunion hebdomadaire ordinaire à Bruxelles, le 6 juillet, la Commission examinera :

- Harmonisation des dispositions essentielles en matière d'assurance-crédit à l'exportation;
- Conclusions du Groupe des Sages sur le transport routier de marchandises au sein du marché intérieur.

Les rencontres suivantes sont prévues :

- M. MARIN reçoit le Ministre norvégien de la Coopération, Mme Kari NORDHEIM-LARSEN (4 juillet);
- MM. CHRISTOPHERSEN et GREJA reçoivent le Ministre roumain des Transports, M. Aurel NOVAK (4 juillet);
- M. MARIN reçoit le Premier Ministre nigérien, M. Mahamadou ISSOUFON (7 juillet);
- M. MARIN reçoit le Directeur de la Coopération et Aide humanitaire de la Confédération helvétique, M. Walter FUST (7 juillet);
- M. STEICHEN reçoit M. Robert PICKERSGILL, Minister of Public Utilities, Mining and Energy de la Jamaïque (8 juillet).

Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :

- Il y aura une visite officielle de M. PALEOKRASSAS en Chine où il rencontrera des Membres du Gouvernement (4 juillet);
- M. BANGEMANN ira aux USA où il participera au séminaire du MIT (Massachusetts Institute for Technology) sur "Industrial Policy and Information Infrastructure" (Boston, 6-7 juillet).

- 12 -

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "INDUSTRIE" (LUXEMBOURG, 22 JUIN)

A) Acier

Le Conseil a évoqué deux sujets relatifs à l'acier : d'une part, le Commissaire VAN MIERT a communiqué au Conseil le premier rapport sur le monitoring des aciéries qui ont bénéficié d'aides acceptées au titre de l'article 95 du traité CECA et, d'autre part, la Commission a rendu compte au Conseil de son récent débat sur le plan de restructuration et sur la nécessité d'une application du code des aides qui permette de réduire la production des Bresciani d'environ 5 millions de tonnes.

Les Ministres ont appuyé unanimement les efforts de la Commission dans son action de surveillance des entreprises dans les cas des aides acceptées au titre de l'article 95. Ils ont, dans leur quasi unanimité, apporté leur soutien politique à la récente communication de la Commission sur le plan de restructuration et sur l'application "économique" du code des aides, pour permettre d'atteindre les objectifs de réduction de capacité nécessaires (19 millions de tonnes). Ils ont insisté sur la nécessité d'une surveillance très stricte des entreprises dans cette perspective, estimant que les conditions que la Commission avait fixées au cas par cas devaient être pleinement mises en oeuvre.

B) PME

Le Conseil, suite à la présentation par M. VANNI d'ARCHIRAFI du Programme Intégré en faveur des PME et de l'artisanat, adopté par la Commission le 25 mai 1994 (voir EU-REVIEW n° 602 du 27 mai, point I.3) a procédé à un débat et a approuvé les conclusions à l'unanimité.

Toutes les délégations ont accueilli très favorablement le Programme Intégré.

A l'issue du débat le Commissaire VANNI d'ARCHIRAFI a indiqué que de ce Conseil, ainsi que du Sommet de Corfou, doit venir un signal clair aux entreprises quant à la volonté des Institutions communautaires de lancer des actions concrètes en faveur de leur développement. C'est pour cette raison que la Commission a insisté pour que dans les conclusions on mentionne clairement une date ("avant la fin de l'année") pour l'adoption de la part du Conseil d'une décision quant aux mesures opérationnelles.

C) Société d'information

M. BANGEMANN a présenté le rapport qui était destiné au Conseil européen de Corfou. Il a souligné les bouleversements prévisibles pour les infrastructures de tous les secteurs industriels dont l'importance dépasse les simples aspects techniques des futures autoroutes informatiques et de la seule industrie des télécommunications. Les mesures proposées par le rapport ne nécessitent pas de nouvelles dépenses publiques. De même, l'Europe dispose-t-elle des technologies suffisantes pour lancer les initiatives sans plus attendre. L'enjeu est de favoriser l'utilisation des technologies et le développement de services répondant aux besoins de l'Europe de ses citoyens, de ses entreprises et de ses administrations.

- 13 -

Toutes les délégations ont félicité chaleureusement M. BANGEMANN de la qualité de son rapport. Seule la délégation espagnole, tout en appréciant la forme du rapport, a émis de nettes réserves quant aux conclusions visant la libéralisation rapide du secteur des télécommunications. Les délégations n'ont pas non plus contesté l'idée d'une formation spéciale du Conseil consacrée à la coordination des travaux relatifs à la société d'information, tout en soulignant que le Conseil "Industrie" reste responsable des questions spécifiques telles que la normalisation. La prochaine présidence allemande a annoncé qu'elle organisera un Conseil conjoint "Industrie/télécommunications".

D) Construction navale

Ce point a été traité au déjeuner : les négociations à l'OCDE se poursuivant en juillet, le Conseil a invité la Commission à essayer de conclure dès ce mois de juillet.

2. CONSEIL "RECHERCHE" (LUXEMBOURG, 27 JUIN)

Le Conseil "Recherche" s'est tenu avec pour la première fois la participation, en tant qu'observateurs actifs sans droit de vote, des Ministres des quatre pays adhérents.

Le Conseil a dégagé une position commune à l'unanimité sur les propositions relatives :

- aux règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités aux programmes de RDT de la Communauté européenne, et aux programmes spécifiques de recherche et d'enseignement de la Communauté européenne de l'Energie atomique,
- aux règles de diffusion des résultats de la recherche issus des programmes spécifiques de RDT.

Leur adoption est en effet une condition indispensable, au titre de l'article 130 J du Traité de l'Union, à la mise en oeuvre du quatrième programme-cadre adopté par le Conseil et le Parlement en avril de cette année (budget : 12,3 milliards d'Ecus) et auquel viendra s'ajouter une réserve de 0,7 milliard d'Ecus à décider en 1996.

Le Conseil a également adopté les deux premiers des vingt programmes spécifiques annoncés et destinés également à la mise en oeuvre du programme-cadre pluriannuel (article 130). Il s'agit plus précisément de celui relatif aux "technologies industrielles et des matériaux" (budget : 1707 MECUS), et de celui relatif aux "technologies des communications" (budget : 630 MECUS). En adoptant ces deux programmes spécifiques, le Conseil ouvre ainsi la voie pour l'adoption avant la fin de cette année des programmes spécifiques restant dont dix autres ont déjà reçu l'avis du Parlement européen.

Le Conseil a entendu sans débat une présentation par M. RUBERTI de la recommandation de décision du Conseil pour la négociation d'un accord avec la Suisse en matière de Recherche. Le point relatif aux relations avec Israël a été, en raison de l'heure tardive, reporté à une session prochaine.

Le Conseil a également entendu une présentation sur "l'Assemblée européenne des Sciences et des Technologies". Le point sera remis à l'ordre du jour de la Session informelle du Conseil Recherche, prévue les 18 et 19 juillet 1994 à Schwerin, en même temps que sera examiné les rôles respectifs des divers organes existants.

3. CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL DE L'UNION

- 14 -

La Présidence allemande prévoit les réunions suivantes du Conseil au cours du trimestre prochain :

<u>DATE</u>	<u>TITRE</u>
<u>JUILLET</u>	
7/8	Informelle Ministres Logement, Dresden
8/10	Informelle Ministres Aff. Sociales/Travail
11	Conseil ECOFIN
15/17	Informelle Ministres Environnement, Dresden
15/16	Informelle Ministres Aff. Culturelles, Würzburg
15	Conseil-européen extraordinaire (à confirmer)
18/19	Conseil Affaires Générales
18/19	Conseil Agriculture
18/19	Informelle Ministres Recherche, Education et Sciences, Schwerin
22/23	Informelle Ministres Transport, Ludwigsburg
25	Conseil Budget
27	Conseil ECOFIN
28	Conseil Justice et Aff. Intérieures

AOUT :

Aucune session du Conseil n'est prévue

SEPTEMBRE :

5/6	Rencontre UE-Afrique Australe, Berlin
7/8	Informelle Ministres Justice et Aff. Intérieures, Berlin
9/11	Informelle Ministres ECOFIN, Lindau
10/11	Informelle, Ministres Aff. Générales, Bâle
15	Informelle Ministres Aff. Familles et Femmes, Berlin
19	Conseil ECOFIN
19/20	Conseil Agriculture
22	Conseil Affaires Sociales
23	Conférence UE-ASEAN, Karlsruhe
21/22	Informelle Ministres Aménagement du Territoire, Leipzig
23/24	Informelle Ministres Marché Int., Frankfurt/Oder
25	Informelle Ministres Agriculture, Münster
26/27	Conseil Transports
26/27	Informelle Ministres Agriculture, Münster
28	Conseil Industrie
28 (p.m.)	Conseil Pêche
29	Conseil Recherche

4. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu le texte de la déclaration sur :

- NIGERIA : Arrest of the Leader Opposition MOSHOOD ABIOLA (29 juin);
- ANGOLA (29 juin).

5. PREVISIONS

- 15 -

Il y aura deux réunions informelles la semaine prochaine :

- LOGEMENT (à Dresden du 7-8 juillet);
- AFFAIRES SOCIALES/TRAVAIL (du 8-10 juillet).

III. COUR DE JUSTICE

1. FYROM : ORDONNANCE DE LA COUR

La Cour de Justice vient de rendre son ordonnance concernant les mesures prises par la Grèce à l'encontre de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, vis-à-vis desquelles la Commission a introduit un recours en date du 22 avril 1994. Cet ordonnance ne constitue qu'une première étape et est d'ordre procédural.

Ce recours tendait à faire constater que la République hellénique a fait un usage abusif des pouvoirs prévus à l'article 224 du Traité CEE pour justifier les mesures unilatérales adoptées le 16 février 1994 et visant à interdire le commerce, plus particulièrement via le port de Thessalonique, des produits originaires en provenance ou à destination de l'ancienne République yougoslave de Macédoine ainsi que l'importation en Grèce de produits originaires ou en provenance de cette République.

A l'occasion de ce recours, la Commission demande à la Cour d'ordonner à la Grèce de suspendre, en attendant l'arrêt au principal, l'embargo imposé le 16 février à l'encontre de la FYROM.

La Cour a rejeté cette demande de la Commission estimant que la Commission n'a pas pu démontrer le préjudice grave et irréparable.

Toutefois, la Cour estime que les mesures unilatérales prises par la Grèce sont en contradiction avec les règles communautaires relatives à la libre circulation des marchandises et à la politique commerciale commune. En outre, la Cour a relevé que sur le fond de l'affaire les arguments juridiques de la Commission apparaissent à première vue suffisamment pertinents et sérieux.

Notamment quant à l'article 224 du Traité - auquel le gouvernement hellénique se réfère comme base juridique pour justifier les mesures unilatérales précitées - la Cour en reporte l'étude à l'arrêt au principal (étude qui peut durer jusqu'à 2 ans).

La Cour stipule que la mission attribuée à la Commission par l'article 225, en rapport avec l'article 224, est destinée à sauvegarder les intérêts de la Communauté. Par conséquent la Cour estime qu'elle ne peut retenir dans la présente ordonnance le préjudice subi par la FYROM.

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. PRET BEI : MAROC

La BEI a accordé à l'Office National de l'Electricité (ONE) marocain un prêt de 80 MECU pour le financement de l'interconnexion électrique entre la Communauté et le Maroc.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL